

SEANCE DU 12 MAI 2008, à 20H30

Le douze mai deux mil huit, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **Nadine DE CARVALHO, Maire**.

PRESENTS : BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, VALLERY Myriam, VASSORT Alain.

ABSENTS : AUBERT Marie-Christine (pouvoir donné à COUTURIER Philippe) DE ABREU Jérôme (pouvoir donné à DE CARVALHO Nadine), MERLE Virginie (pouvoir donné à BOUILHOL Jean-Charles), TAVERNIER Karine (pouvoir donné à CHALARD Christine)

Madame le Maire demande si quelqu'un a une correction à apporter au dernier compte-rendu. La réponse étant négative, le compte-rendu de la séance du 11 avril 2008 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal a choisi Madame Christine CHALARD comme secrétaire de séance.

1/ LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal de la circulaire de Monsieur le Directeur des Services fiscaux dans laquelle il rappelle que la Commission communale des impôts directs comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Ces commissaires sont désignés par l'administration sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a dressé la liste suivante :

TITULAIRES :

M. LESCURE Germain
46 rue de la Palène
63 200 MENETROL

M. JAFFEUX Christian
1 rue du 14 Juillet
63 200 MENETROL

M. LEVADOUX Jean-Jacques
5 route des Charmes
63 200 MENETROL

M. LACAN Pierre
4 impasse des Roses
63 200 MENETROL

M. LADEVIE Julien
14 allée des Tilleuls
63 200 MENETROL

M. JERBILLET Gilles
28 rue les Garennes
63 200 MENETROL

M. PANNETIER Bernard
Palbot

SUPPLEANTS :

M. LAFAGE Michel
19 rue des Ecoles
63 200 MENETROL

Mme ARNAUD Jocelyne
Les Asperges
Rue de la Palène
63 200 MENETROL

M. DE ABREU Orlando
4 impasse des Sept villas
63 200 MENETROL

Mme MONTCOUILLOUX Lucienne
11 allée des Tilleuls
63 200 MENETROL

M. POUMEROL Claude
3 route des Charmes
63 200 MENETROL

Mme SUAREZ Pascale
23 rue des Ecoles
63 200 MENETROL

M. THOMAS Jean-Louis
16 rue du Stade

63 200 MENETROL

M. BERTONCELLO Jean-Pierre
2 ter route des Charmes
63 200 MENETROL

M. VIDAL Robert
8 rue de la Chanterelle
63 200 MENETROL

Mme ANDRE-FAURE Catherine
18 bis allée des Tilleuls
63 200 MENETROL

Mme VIALA Yvette
8 rue Champ Bernard
63 200 MENETROL

Mme DELHERME Colette
2 ter rue des Boules
63 200 RIOM

63 200 MENETROL

M. ESPINASSE Michel
11 lotissement les Tilleuls
63 200 MENETROL

M. JAFFEUX Jean-Charles
Lachamp
63 200 MENETROL

Mme SERRE Lydie
Lachamp
63 200 MENETROL

Mme KAID GHERBI Corinne
Lotissement les Cerisiers
63 200 MENETROL

M. PLOTAT Christian
Les Vergnes
63 200 RIOM

2/ MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE TIBETAIN

Nous, élus de la commune de MENETROL,

- Déclarons approuver et soutenir les propositions et observations faites par le Groupe d'Information sur le Tibet du Sénat, dans le communiqué de presse du 26 mars 2008.
- Décidons d'arborer en extérieur, au fronton d'un des édifices de notre commune, le drapeau tibétain jusqu'à la fin des Jeux Olympiques de Pékin, comme le suggère aussi le groupe sénatorial, afin de manifester de façon éclatante le soutien du peuple français au peuple tibétain.
- Nous déplorons tous les actes de violence qui ont pu être commis sur le territoire du Tibet, et demandons solennellement aux autorités chinoises :
 - de cesser la répression envers la population tibétaine,
 - d'accueillir une délégation pluraliste de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, qui puisse circuler librement au Tibet et dans les provinces voisines,
 - d'accorder des visas aux élus, journalistes et observateurs qui le demandent,
 - d'engager dans les meilleurs délais des négociations avec le Gouvernement tibétain en exil, afin d'aboutir, avant le début des Jeux Olympiques de Pékin à des accords véritables et durables, garantissant une autonomie véritable pour le Tibet,
 - de ne pas compromettre le bon déroulement des Jeux Olympiques par le non-respect de ses engagements de 2001 quant au respect des Droits de l'Homme.
- Nous demandons au Président de la République française et au gouvernement d'appeler avec fermeté les autorités chinoises à répondre positivement aux demandes énoncées ci-dessus.
- En outre, nous demandons au Président de la République de recevoir officiellement à l'Elysée le Dalaï Lama au mois d'août 2008, considérant que la France ne peut plus rester en retrait par rapport aux autres démocraties occidentales.
- Par ailleurs la France, qui va bientôt exercer la présidence de l'Union européenne, a la responsabilité d'entraîner ses partenaires européens pour adopter une politique commune sur la question tibétaine, qui soit à la fois ferme et constructive. Cette politique devrait, notamment, comporter l'instauration d'un médiateur pour le Tibet au sein des institutions européennes.
- Nous estimons qu'il ne convient pas, pour l'instant, d'appeler au boycott des Jeux Olympiques de Pékin, mais nous demandons aux gouvernements des pays européens de tout mettre en œuvre

pour que les autorités chinoises relâchent leur étau sur le Tibet, y compris la menace du boycott, et notamment des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques. Nous souhaitons qu'une attitude commune et efficace soit réexaminée régulièrement, quant à cette question, par les Etats membres de l'Union européenne. Nous leur demandons d'user de tous les moyens diplomatiques à leur disposition pour ramener les autorités chinoises à la table de négociation avec les envoyés du Dalaï Lama, sans exclure la menace d'une reconnaissance du Gouvernement tibétain en exil, au cas où la Chine persisterait à refuser ce dialogue.

- Nous appuyons également la demande du groupe sénatorial relative à la nomination d'un médiateur pour le Tibet au sein des institutions européennes, et souhaitons que la question tibétaine soit évoquée de nouveau devant les instances de l'ONU, sur la base juridique des trois Résolutions votées par l'Assemblée générale des Nations-unies en 1959, 1960 et 1965. Nous demandons que l'Assemblée des députés du peuple tibétain soit admise avec un statut d'observateur au sein de l'Union Interparlementaire.

- Nous encourageons nos consœurs et confrères, Elus de France et des autres pays de l'Union, à prendre part à cette action.

- Nous adressons aux peuples de Chine et du Tibet un message d'amitié, de respect et de fraternité, et les exhortons au dialogue et à la non-violence, et de s'adresser mutuellement des messages fraternels, afin de favoriser une solution pacifique à la question tibétaine.

La présente motion est adoptée par le Conseil municipal à 14 voix POUR et 5 abstentions (Messieurs Philippe COUTURIER, Philippe GANNE, Jean-Jacques LEVADOUX, et Mesdames Marie-Christine AUBERT et Myriam VALLERY)

3/ FESTIVAL PYROTECHNIQUE ORGANISE PAR « RIOM COMMUNAUTE »

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier émanant de « Riom Communauté » concernant l'organisation de son festival pyrotechnique. Ce festival se déroulera les 5 et 6 septembre prochains. Il est demandé à la commune de Ménérol de proposer un titulaire et un suppléant pour participer au jury du festival.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne : Madame Laurence SURZUR, comme titulaire, et Madame Marie-Christine AUBERT, comme suppléante.

4/ QUESTIONS DIVERSES

1.) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le code général de la Propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-3 et L.2125-1 à L.2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L.113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent aucun droit réel à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

Considérant la demande présentée par « la Boîte à Keb », représentée par Monsieur Christian

LONCHAMBON, en date du 20 mars 2008 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer, pour l'année 2008, sur la place du 1^{er} mai, une redevance de 3 € par m²

2.) INFORMATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'étant responsable de l'ensemble du personnel communal, elle a décidé d'octroyer aux agents titulaires et non titulaires le pont du 8 mai. De plus les hasards du calendrier 2008 pénalisant le personnel d'un jour férié (le 1^{er} mai et l'Ascension étant le même jour), Madame le Maire a décidé, afin de réparer cette « injustice calendaire », d'octroyer également le lundi de Pentecôte. Ainsi, pour l'année 2008, la journée de Solidarité sera à la charge de la commune.

Par ailleurs, elle informe que dorénavant les jours octroyés par la municipalité seront fixés à l'avance en début d'année.

3.) COURRIER DE MONSIEUR DELEVILLE

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une lettre écrite par Monsieur DELEVILLE en date du 5 mai 2008. Cet administré se plaint de jets de cailloux provenant de l'aire de jeux se situant à côté de chez lui. Il propose que la municipalité investisse afin de remplacer un sol de terre et cailloux par un sol en plastique lui évitant ainsi ces désagréments. Il rappelle également dans sa lettre les nuisances sonores dont il a également été victime pour que Madame le Maire intervienne.

Madame le Maire, sur information de son Conseil, décide de répondre à Monsieur DELEVILLE arguant que les nuisances dont il souffre sont connues et qu'une réflexion globale est en cours.

4.) LES GENS DU VOYAGE

Madame Laurence SURZUR, conseillère municipale, s'informe de l'évolution du dossier concernant la famille GARGOWITCH.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un terrain privé d'accueil sur la commune a été trouvé. Le déménagement de cette famille devrait intervenir mercredi 14 mai, une fois que quelques détails auront été réglés (notamment problème de moyen de locomotion et de transfert d'assurance voiture).

Madame le Maire avise l'assemblée délibérante que les gens du voyage qui devaient s'installer sur la commune en ce week-end de Pentecôte ont finalement préféré s'établir sur un terrain de la commune de Riom, au parc tertiaire des « Portes de Riom ».

5.) LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Madame Christine CHALARD, adjointe en charge des affaires scolaires, donne lecture à ses collègues d'une lettre émanant de l'inspection académique du Puy-de-Dôme. Cette lettre expose la possibilité offerte aux communes d'instaurer un service minimum d'accueil dans les écoles primaires, service financé par l'Etat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal se prononce contre l'instauration de ce service minimum pour l'ensemble des mouvements de grèves affectant le service public de l'Education nationale et refuse de se substituer à l'Etat.

6.) MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Madame le Maire est heureuse de faire savoir que le site internet de la commune est opérationnel. Il va être procédé à sa mise en ligne dans les jours à venir. Toutefois, elle désire connaître si le Conseil municipal a des objections à formuler.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en ligne du site internet de la commune.

7.) SECURISATION DU GIRATOIRE SUR LE ROUTE DE SAINT BEAUZIRE

Suite à l'implantation récurrente de gens du voyage sur le giratoire, et compte tenu des questions de sécurité qui en découlent, Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de sécurisation des lieux seront entrepris.

Cet espace étant « communautaire », Madame le Maire a sollicité en bureau des Maires de « Riom Communauté », la prise en charge de l'installation d'une barrière en bois autour du giratoire empêchant tout stationnement à cet endroit. L'accord de « Riom Communauté étant acquis, les travaux devraient avoir lieu début juin.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Les membres du Conseil municipal